

## IMPORTANT- NOTICE D'INFORMATION

Bonjour,

l'association des jeunes marins-pompiers de Marseille (AJMPM) acteur de la sécurité civile pour les jeunes marseillais, a pour but de former les citoyens de demain, en assurant une formation civique, technique et sportive basée sur l'éthique et les valeurs de la Marine nationale, ainsi que de la profession de pompier enrichissante sur le plan personnel et collectif.

Devenir "jeune marin-pompier" c'est prendre un engagement pour suivre un cursus de quatre cycles de formation sur trois ans, tous les mercredis après-midi hors vacances scolaires la 1ère année. Pour la 2ème et 3ème année, la formation sera déplacée à la journée du samedi après-midi.

La formation est dispensée à l'école des marins-pompiers de la marine, 58 avenue Jean Lombard, 13011 Marseille.

Vous souhaitez intégrer les jeunes marins-pompiers de Marseille ?

Vous trouverez en pièce jointe un document sur les modalités relatives à la présélection et à la sélection des candidats.

Pour postuler à la prochaine campagne de recrutement de 2024, vous devez répondre à certains critères, à savoir être résident sur la commune de Marseille, avoir 14 à 15 ans l'année du recrutement (enfants nés en 2009, 2010).

### 1. Présélection des candidatures sur dossier

Dans un premier temps (au stade de la présélection sur dossier), il vous sera demandé les pièces ci-dessous constituant le dossier de candidature :

- une lettre de motivation adressée au président de l'association des jeunes marins-pompiers
- un mini curriculum vitae ;
- la copie des bulletins scolaires des deux dernières années ;
- la copie du brevet de natation de 50 m nage libre ou de l'attestation « Savoir nager » ;
- une fiche de renseignements à compléter ;
- la dernière page du règlement intérieur datée et signée à nous retourner (afin de justifier de la prise en compte de celui-ci).

Tout dossier de candidature incomplet ne sera pas pris en compte.

### 2. Sélection des candidats

Si vous êtes retenus, d'autres documents vous seront demandés lors de la phase sélection, à savoir une attestation de responsabilité civile ainsi qu'un certificat médical de non contre-indication à la pratique des épreuves sportives.

Vous participerez à la sélection avec une épreuve écrite sous la forme d'un questionnaire à choix multiples (conjugaison, grammaire, mathématique et culture générale) questions issues d'un cahier de vacances de 5ème, des épreuves sportives (se référer au document joint) et un entretien (connaissance du bataillon de marins pompiers de Marseille et la motivation du candidat).

Le dossier de candidature doit être adressé par mail à :

[jeunesmarinspompiersdemarseille@gest-jsp.fr](mailto:jeunesmarinspompiersdemarseille@gest-jsp.fr)

La phase de recueil des dossiers de candidature débutera à compter du 1er octobre 2023 et se terminera le 31 janvier 2024 inclus.

Merci de bien prendre connaissance de l'ensemble des documents fournis, notamment la prise en compte du règlement intérieur de l'association et la contrainte liée aux activités de formation dispensées le samedi après-midi en 2ème et 3ème année.

Cordialement.

--

AJMPM / Association des jeunes marins-pompiers de Marseille  
9 boulevard de Strasbourg  
13233 Marseille cedex 20  
[jeunesmarinspompiersdemarseille@gest-jsp.fr](mailto:jeunesmarinspompiersdemarseille@gest-jsp.fr)